



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 23/11/2022

SLOW

ID : 013-211300637-20221116-208_2022-DE

MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°208-2022

OBJET :

Attribution d'une
subvention à l'association
Initiative Ouest Provence –
« Dispositif In'Cube » -
Approbation de la
convention et autorisation
donnée à Monsieur le
Maire de signer

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Revouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Séance du 16 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie GACHON par Christiane LEYDER
Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS
Fadéla AOUMMEUR par Nadia ALI
Daniel HIGLI par Jean Luc SANCHE
Maryse RODDE par Eric MARCHESI
Martine ARFI par Olivier JULIEN
Errol FERRER par Gérard GERON

Etait absent excusé : Monsieur,
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 013-211300637-20221116-208_2022-DE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Initiative Ouest Provence – « Dispositif In'Cube » - Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Contexte :

Le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion a lancé un appel à projets nommé « Inclusion par le travail indépendant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi ».

Les mesures relatives à l'insertion par l'activité économique prévues par la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020, issues du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE), initié par le Conseil de l'Inclusion dans l'emploi en 2019, participent au dessein d'une « société plus inclusive », en proposant des lignes d'actions sur l'ensemble des niveaux de la chaîne de l'inclusion.

Dans cet optique le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique vise à soutenir et à accompagner d'ici à 2022 la création de 40 000 nouvelles entreprises individuelles par des personnes éligibles aux critères de l'IAE, notamment des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires de minima sociaux et des travailleurs handicapés, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales.

Pour les publics âgés de 18 à 30 ans, l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise pourra se doubler d'une aide financière sous forme d'une prime de 3 000 €. Cette mesure vise à soutenir le jeune pour la mise en œuvre de son projet et lui faciliter l'accès aux financements par effet levier dans la phase de démarrage et de développement de son entreprise.

Projet :

Le réseau Initiative France, s'appuyant sur une implantation nationale au travers des structures comme l'association Initiative Ouest Provence, a répondu à cet appel à projet et a proposé la mise en place d'un accompagnement spécifique dénommé « In'Cube » : prime à la création d'entreprise.

Sur le territoire, l'association Initiative Ouest Provence a adapté cet accompagnement en l'orientant d'avantage sur l'amorçage de projet et s'est engagé à accompagner 100 personnes au travers de ce dispositif.

Coût total de l'action	État	Conseil départemental	Commune de Miramas	EPCI
80 000 €	40 000 €	11 000 €	9 000 €	20 000 €

La commune de Miramas, partenaire depuis 2011 sur l'action menée par l'association Initiative Ouest Provence, porte un intérêt à l'accès des publics en difficulté à l'entrepreneuriat.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 013-211300637-20221116-208_2022-DE

SLOW

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable pour la réalisation de ce projet,
- d'attribuer une subvention de 9 000 € au porteur du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable pour la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 9 000 € au porteur du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 23/11/2022

Le Maire

Acte signé le 17 novembre 2022

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr